

CHARTRE DU BON USAGE DES POSTES INFORMATIQUES DE LA MEDIATHÈQUE DE TERVILLE

Préambule

Dans le cadre de sa mission de diffusion de l'information, d'accès à la culture, à l'éducation et aux loisirs, la médiathèque de Terville met à disposition du public un service internet comme autre support d'information. La présente charte a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques. Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne utilisatrice de ces moyens ou ressources. L'inscription au service suppose la reconnaissance préalable par l'utilisateur de cette présente charte.

Les conditions d'accès et modalités de consultation

- Ce service est ouvert aux heures d'ouverture habituelles de la médiathèque et s'adresse à toute personne adhérente à la médiathèque
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure pour l'accès aux postes. Les parents sont responsables des ressources utilisées par les enfants mineurs
- Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée
- Le temps d'utilisation par personne doit être raisonnable et peut varier en fonction de l'affluence. Il est laissé à l'appréciation du personnel de la médiathèque
- Un poste ne peut être utilisé que par 2 personnes au maximum à la fois
- L'utilisateur doit signaler, lors de l'utilisation du poste informatique, toute anomalie constatée
- L'utilisation d'Internet est prioritairement réservée à la recherche documentaire
- L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public
- L'utilisation d'une clé USB ou disque dur externe est autorisée
- Pour toute consultation audio ou vidéo, l'utilisateur utilisera son propre matériel d'écoute

Les interdictions

Il est interdit d'utiliser les ordinateurs des accès publics à l'Internet pour :

- consulter des sites ou des documents de nature pornographiques ou sexuellement explicites, ou incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale ou contraires à la loi
- s'introduire ou tenter de s'introduire frauduleusement sur un autre ordinateur distant, que ce soit dans le but ou non de nuire à autrui
- télécharger ou transférer des fichiers illégaux
- installer ses propres logiciels sur les postes de consultation, ou modifier en quoi que se soit la configuration des postes, ou d'accéder aux fichiers systèmes, ou s'introduire dans les outils de configuration des postes
- l'utilisation de messagerie en ligne gratuites ou dialogue en direct (Tchat, Facebook, Twitter,...), sous toutes ses formes sont interdites

Sanctions

En conformité avec la loi anti-terroriste (2006-64 du 23 janvier 2006), les données telles que date, poste de consultation, heure de début et de fin de connexion sont conservées pendant un an. Le personnel de la médiathèque peut exercer une surveillance informatique des postes de consultation. En cas de non respect de la présente charte, l'utilisateur se verra privé (temporairement ou définitivement) de son droit de consultation d'Internet, voire de l'accès à la médiathèque.

Je soussigné(e) _____ reconnait avoir pris connaissance de la présente charte.

Terville, le _____

Signature